

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **11 avril 2022 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Me Olivier Milot, greffier, est également présent.

**22-04-097**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

- Rayer le point 8.1

ADOPTÉE

**22-04-098**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022 et de la séance extraordinaire du 21 mars 2022 avec la modification suivante :

- Correction : le proposeur de la résolution no 22-03-060 et le dépôt suivant cette résolution est la conseillère Martine Lampron;

ADOPTÉE

**Dépôt – Projet de règlement modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence**

Le greffier constate que le conseiller Me Serge Bizier dépose une nouvelle version du projet de règlement modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

**Dépôt – Audits de la Commission municipale du Québec**

Suite à l'audit par la Commission municipale du Québec de la transmission des rapports financiers et conformément aux dispositions de l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission Municipale*, le greffier dépose une copie du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers.

22-04-099

**Assurances- Honoraires d'expert en sinistres**

ATTENDU la note d'honoraires de 2 500 \$ reçue dans le dossier de réclamation d'assurance no 106-105-2021-3;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement de la note d'honoraires d'expert en sinistre datée du 11 mars 2022 à BFL Canada risques et assurances au montant de 2 500 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

22-04-100

**Assurances – Renouvellement protection des élus et frais juridiques (C-21)**

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de renouveler les polices d'assurance suivantes :

<u>Police</u>	<u>No police</u>	<u>Coût</u>
Protection de la vie privée des élus	GFLS0000009	837,00 \$
Taxe 9% sur primes d'assurances		75,33 \$
Assurances frais juridiques (C-21)	GFLS0000010	1 120,00 \$
Taxe 9% sur primes d'assurances		100,80 \$
Frais administration UMQ		400,00 \$
TPS		20,00 \$
TVQ		39,90 \$
<b>TOTAL</b>		<b>2 593,03 \$</b>

ADOPTÉE

22-04-101

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- En date du 15 mars 2022 au 10 avril 2022 225 163,68 \$  
- nos S10587 à S10588, M2500 à M2518 & A51602 à A51618

**Chèques annulés :**

- En date du 13 décembre 2021 (250,00 \$)  
- nos A51213

**Dépôt salaires :**

- périodes 2022-10 à 2022-13

ADOPTÉE

22-04-102

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 11 avril 2022 228 481,27 \$  
- nos S10589 à S10632, A51619 à A51692

ADOPTÉE

22-04-103

**Adoption du règlement – Règlement no 2022-410 modifiant le règlement no 2018-344 concernant la tarification pour des demandes d’information au rôle d’évaluation**

ATTENDU l’avis de motion donné le 14 mars 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement no 2018-344 *concernant la tarification pour des demandes d’information au rôle d’évaluation* déposé le 14 mars 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l’opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l’objet et sa portée le 14 mars 2022 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2022-410 modifiant le règlement no 2018-344 concernant la tarification pour des demandes d’information au rôle d’évaluation*.

ADOPTÉE

22-04-104

**Transferts budgétaires**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2021-12 soumise par la trésorière en date du 11 avril 2022 et d’entériner son contenu.

ADOPTÉE

22-04-105

**Attestation de véracité – Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 177 509 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Princeville informe le ministère des Transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

22-04-106

**Services professionnels d’un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d’un achat regroupé de l’UMQ**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a reçu une proposition de l’Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d’un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d’un achat regroupé de l’UMQ

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022 ;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confié à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Ville de Princeville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Ville de Princeville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville de Princeville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité ;

ADOPTÉE

22-04-107

**Départ à la retraite – Christian Chartier**

ATTENDU la résolution no 21-12-393;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la fin du lien d'emploi avec monsieur Chartier soit fixée à l'épuisement de sa banque de vacances et de congés vers la mi-mai 2022.

ADOPTÉE

22-04-108

**Mise à pied – Agents de vérification de passeport vaccinal**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de mettre à pied les agents de vérification de passeport vaccinal :

<b><u>Prénom, nom</u></b>	<b><u>Date de départ</u></b>
Sylvie Robidas	10 mars 2022
Danie Lévesque	19 novembre 2021
Nadia Breton-Mainville	27 février 2022
Sarah-Kim Béland	6 mars 2022

ADOPTÉE

22-04-109

**Démission - Pompiers**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte des démissions suivantes :

<b><u>Poste occupé</u></b>	<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Date de départ</u></b>
Pompier temps partiel	Miguel Hébert	5 décembre 2021
Pompier temps partiel	Vanie Jutras	31 août 2021

ADOPTÉE

22-04-110

**Embauche Pompiers**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise les embauches suivantes :

<b><u>Poste occupé</u></b>	<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Date d'embauche</u></b>
Pompier temps partiel	Dany Lamothe	4 avril 2022
Pompier temps partiel	Nikolas Bergeron	12 avril 2022
Pompier temps partiel	Zachary Marcotte	12 avril 2022
Pompier temps partiel	Dany Gagnon	12 avril 2022

QUE les conditions d'embauche des nouveaux pompiers temps partiel soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

22-04-111

**Adoption – Règlement no 2022-411 modifiant le règlement no 10-03 relatif à la circulation et au stationnement**

ATTENDU l'avis de motion donné le 14 mars 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement no 10-03 relatif à la circulation et au stationnement déposé le 14 mars 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 14 mars 2022 en séance ordinaire;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2022-411 modifiant le règlement no 10-03 relatif à la circulation et au stationnement*.

ADOPTÉE

22-04-112

**Adoption – Règlement no 2022-412 modifiant le règlement no 559-97 concernant la circulation des camions et véhicules-outils**

ATTENDU l’avis de motion donné le 14 mars 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement no 559-97 concernant la circulation des camions et véhicules-outils déposé le 14 mars 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l’opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l’objet et sa portée le 14 mars 2022 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2022-412 modifiant le règlement no 559-97 concernant la circulation des camions et véhicules-outils*.

ADOPTÉE

22-04-113

**Amendement et prolongation de l’entente de service aux sinistrés – Croix-Rouge Canadienne**

ATTENDU la résolution no 19-07-267 et le projet d’amendement et de prolongation proposés par la Croix-Rouge;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

D’AUTORISER le maire et le greffier à signer l’Amendement no.1 à l’Entente de services aux sinistrés;

D’AUTORISER la trésorière à verser la somme correspondant 0,18\$ per capita pour une population de 6 494, pour un total de 1 168,92 \$ à la Croix-Rouge Canadienne;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières pour l’année 2022 pour les mois d’août à décembre 2022 et que les crédits nécessaires soient réservés pour au budget de l’année 2023 pour les mois de janvier à juillet 2023.

ADOPTÉE

22-04-114

**Participation au programme de récupération des tubulures acéricole de la MRC de L’Érable**

ATTENDU QUE la MRC de L’Érable a mis en place un site de dépôt qui a pour but de récupérer les tubulures usées issues du milieu acéricole;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite encourager les acériculteurs établis sur son territoire à utiliser le site de dépôt destiné à la récupération plutôt que le site d’enfouissement;

ATTENDU QUE les municipalités de Laurierville, Lyster, Inverness, Notre-Dame-de-Lourdes, Paroisse de Plessisville, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie-d’Halifax, Villeroy et la ville de Princeville ont signifié leur intérêt à participer au programme de récupération de la tubulure acéricole;

ATTENDU QUE des frais de 30\$ par mètre cube seront chargés à la Municipalité pour les acériculteurs exploitant une érablière sur leur territoire par A. Grégoire et Fils pour la récupération des tubulures;

ATTENDU QUE la Municipalité refacturera le coût de dépôt dans les comptes de taxes aux utilisateurs de l'année précédente;

ATTENDU QUE les acériculteurs situés en zone verte et possédant un enregistrement au niveau du MAPAQ auront accès à un crédit de taxes agricoles;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QUE la municipalité participe au programme de récupération des tubulures de la MRC de L'Érable;

QUE la Ville de Princeville s'engage à adopter une clause spéciale pour la taxation du traitement des tubulures.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE

22-04-115

**Dépôt de matière sèches 2022-2023**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général à signer une entente avec Enfouibec pour l'utilisation de son dépôt de matières sèches sis au 100 Boulevard Carignan Ouest, par les résidents de Princeville pour la période 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 aux modalités suivantes :

- Service offert aux personnes physiques résidentes de Princeville;
- Un tarif de 8,70 \$ avant taxes par visite facturé à l'utilisateur par Enfouibec;
- Tarif total de 33,50 \$ avant taxes pour l'équivalent d'une remorque de 4 pieds par 8 pieds, le tout facturé de la manière suivante :
  - 8,70 \$ avant taxes au résident de Princeville utilisateur;
  - 24,80 \$ avant taxes à la Ville;
  - 33,50 \$ avant taxes à la Ville lorsque l'utilisateur est O.R.A.S.S.E.;
- Service disponible tout au long de l'année;

LE TOUT comprenant la livraison et la location des conteneurs et pour un montant approximatif de 15 300 \$, net de taxes (14 573,16 \$ avant taxes).

QUE ces dépenses soient financées à même les activités financières de l'année en cours pour l'année 2022 et pour l'année 2023 que les crédits nécessaires soient pourvus au budget de l'exercice 2023.

ADOPTÉE

22-04-116

**Dépôt de résidus verts et de branches 2022-2023 (AP22-HV-03)**

ATTENDU l'annexe II présentée par Michel Carignan, directeur de l'urbanisme, pour le contrat mentionné en rubrique;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'enlèvement des résidus verts à Gaudreau Environnement inc. aux tarifs suivants :

<b><u>Objet</u></b>	<b><u>Tarif (excl.tx.)</u></b>
Transport	167,58 \$ / voyage
Traitement des branches	21,45 \$ / tonne métrique
Traitement des résidus verts	85,00 \$ / tonne métrique

LE TOUT comprenant la livraison et la location des conteneurs et pour un montant approximatif de 49 624,11 \$ incluant les taxes.

QUE le tout soit financé à même les activités financières pour l'année en cours.

ADOPTÉE

22-04-117

**Proclamation - Semaine de la santé mentale 2022**

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté que la Ville de Princeville proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE

22-04-118

**Demande d'intervention sur un cours d'eau – Entretien cours d'eau Daigle**

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée par Girobrie inc. représenté par Sophie Girouard et Dominic Brie;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires pour améliorer l'écoulement du cours d'eau Daigle situé sur cette propriété ;



ATTENDU QUE les travaux demandés sont situés sur le lot 4 307 566 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE les coûts reliés à ces travaux seront aux frais des intéressés suivants : Girobrie inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge les travaux d'entretien du cours d'eau Daigle pour la longueur nécessitant l'intervention.

ADOPTÉE

22-04-119

**Demande d'intervention sur un cours d'eau – Fermeture partielle cours d'eau Daigle**

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée par Girobrie inc. représenté par Sophie Girouard et Dominic Brie;

ATTENDU QUE la description technique doit être régularisée pour permettre la fermeture partielle du cours d'eau Daigle situé sur cette propriété ;

ATTENDU QUE cette modification est située sur le lot 4 307 566 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE les coûts reliés à ces travaux seront aux frais des intéressés suivants : Girobrie inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge les travaux de fermeture partielle du cours d'eau Daigle pour la longueur nécessitant l'intervention.

ADOPTÉE

22-04-120

**Expropriation – Honoraires d'avocats et autorisation de paiement**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement des factures suivantes:

<b><u>Date</u></b>	<b><u>No Facture</u></b>	<b><u>Montant (tx. incl)</u></b>
31 janvier 2022	180959	9 857,23 \$
22 février 2022	182059	17 384,51 \$

QUE la trésorière soit autorisée à payer la facture 182059 au montant de 17 384,51\$, taxes incluses.

QUE ces dépenses soient financées à même le *Règlement no 2020-370 décrétant une dépense et un emprunt de 950 000 \$ pour l'acquisition de terrains aux fins de constitution d'une réserve foncière.*

ADOPTÉE

22-04-121

**Entente relative à un match de hockey du V. Boutin**

ATTENDU la tenue d'un ou deux matchs de hockey par l'équipe V. Boutin au centre Paul-de-la-Sablonnière le 22 avril 2022;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de faire don à l'équipe des profits du bar dans le cadre de la tenue du ou des matchs.

ADOPTÉE

22-04-122

**Demande de gratuité de salle – Solidarité Nord-Sud des Bois-Francis**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que soit accordée rétroactivement la gratuité de la salle Alphonse Desjardins pour la tenue d'activités dans le cadre de la Semaine d'action contre le racisme et l'égalité des chances du 31 mars au 9 avril 2022.

ADOPTÉE

22-04-123

**Offre de partenariat – Marché de Noël 2022**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu souscrire comme partenaire OR au coût de 1 000 \$ et d'autoriser la trésorière à verser cette somme à la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

22-04-124

**Invitation – 100<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du Cercle des fermières de Princeville**

ATTENDU l'invitation à participer aux fêtes entourant le 100<sup>e</sup> anniversaire du Cercle des fermières de Princeville qui se tiendront le 14 mai 2022;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier il est unanimement résolu d'acheter 8 billets à coût de 35\$ chacun et de faire un don de 20 \$ au Cercle des Fermières de Princeville.

ADOPTÉE

22-04-125

**Demande de gratuité de salle – Centre d'action bénévole de l'Érable**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder rétroactivement la gratuité de salle Alphonse Desjardins au CABA pour la tenue d'une activité qui a eu lieu le 31 mars 2022 dans cette salle.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

22-04-126

**Levée de la séance**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Me Olivier Milot, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire